

## Communiqué de presse

À Clermont-Ferrand, le 23 avril 2026

### ***Mathias BERNARD, Président de l'Université Clermont Auvergne, fermement opposé à la généralisation des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires***

Mathias BERNARD, président de l'Université Clermont Auvergne (UCA), exprime sa ferme opposition à la volonté de généraliser les droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires, annoncée récemment dans les médias par le ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace, M. Philippe BAPTISTE. Cette disposition consisterait à faire acquitter à des étudiants non européens des droits très supérieurs aux droits nationaux, de l'ordre de 2.850 € en licence et 3.879 € en master (contre 178 € en licence et 254 € en master pour les droits nationaux), en limitant les exonérations à 10 % des étudiants concernés. Le président de l'UCA partage pleinement l'alerte lancée par France Universités, dans un communiqué publié le 22 avril : une telle orientation est incohérente avec l'ambition affichée de renforcer l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur français et porte atteinte à l'autonomie des universités.

L'Université Clermont Auvergne accueille près de 5000 étudiants internationaux, dont plus des deux-tiers viennent des pays d'Afrique subsaharienne, du Maghreb et du Moyen-Orient, où le revenu annuel médian des foyers est parfois à peine supérieur au montant des droits majorés. À l'UCA, appliquer de manière systématique ces droits majorés reviendrait à fragiliser immédiatement l'accès aux formations de l'établissement pour une part essentielle de sa communauté étudiante internationale actuelle, et aurait des conséquences directes pour l'attractivité à venir des formations. En effet, relever brutalement le coût d'entrée créerait un signal dissuasif pour des candidats qui hésitent déjà entre plusieurs destinations, au moment même où la stratégie nationale vise 500 000 étudiants internationaux en France d'ici 2027.

**Cette mesure affaiblirait également l'attractivité et le développement économique des territoires auvergnats, sur lesquels l'UCA est implantée.** Les étudiants internationaux participent à la vitalité des campus, à l'animation de la vie universitaire, à l'activité économique locale et au rayonnement du territoire. Campus France estime d'ailleurs que les étudiants internationaux représentent un apport net de 1,35 milliard d'euros pour l'économie française. Affaiblir leur venue, c'est fragiliser non seulement nos formations, mais aussi l'écosystème territorial qui les accueille.

**Cette orientation menacerait également le dynamisme de la recherche.** À l'UCA, la majorité des étudiants internationaux sont inscrits en master et en doctorat. Réduire leur accès par une barrière

financière, c'est affaiblir progressivement les conditions mêmes du renouvellement scientifique et du rayonnement académique du site Clermont-Auvergne.

**Enfin, cette décision rompt avec le principe même du service public universitaire.** L'accès à l'enseignement supérieur public doit reposer sur les capacités, le mérite et le projet d'études, non sur la nationalité ou sur le niveau de ressources. Faire payer beaucoup plus cher, pour un même diplôme national, une partie des étudiants selon leur origine, revient à introduire une inégalité de traitement que nous contestons sur le fond.

**Le président de l'UCA refuse donc que l'on fasse des étudiants internationaux une variable d'ajustement budgétaire.** La généralisation des droits différenciés constituerait une faute politique, académique et territoriale. Elle affaiblirait l'attractivité de nos formations, réduirait notre capacité à accueillir des talents, fragiliserait le dynamisme de notre recherche et enverrait un très mauvais signal à l'ensemble des territoires auvergnats.

**Le président de l'UCA demande au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace de respecter pleinement l'autonomie des établissements dans la définition de leur stratégie d'attractivité internationale et dans les conditions d'accueil des étudiants internationaux.** Une politique nationale ambitieuse ne peut se construire contre les universités, ni en méconnaissance des réalités sociales, académiques, scientifiques et territoriales auxquelles elles sont confrontées.

**Le président de l'Université Clermont Auvergne demande en conséquence au ministre de renoncer à une décision précipitée, uniforme et contre-productive.** Il réaffirme qu'une autre voie est possible : celle d'un soutien renforcé aux universités, d'un accueil exigeant et cohérent des étudiants internationaux, et d'une stratégie fondée sur la confiance, la responsabilité des établissements et la fidélité aux principes du service public de l'enseignement supérieur.

---

**CONTACT PRESSE :**

Claire Hardy, Chargée des relations médias : [claire.hardy@uca.fr](mailto:claire.hardy@uca.fr) – 06 43 35 72 01